

1 - ACCES ET FREQUENTATION DES LOCAUX

1-1 - Conditions d'accès

L'accès au Centre d'animation est conditionné au strict respect de l'ensemble des règles définies par le présent document, et plus généralement par le respect des consignes données par tout membre de l'équipe pédagogique. L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de s'y conformer, ce qui pourra également justifier l'éviction d'une personne déjà présente.

1-2 Entrées, sorties, gestion des flux

Une surveillance permanente du respect des consignes d'usage est assurée par les membres de l'équipe permanente et animateurs-techniciens dans les voies de circulation et au sein des salles d'activités.

1-3 : Circulation au sein du Centre d'animation :

Le port du masque (à partir de 11 ans) est obligatoire pour tout déplacement au sein du Centre d'animation, indépendamment du statut de la personne ou de la raison de sa présence.

Passée la porte d'entrée, **la circulation se fait à sens unique** : (cf annexe 1 « plans de circulation)

- ⇒ pour tous renseignements au bureau du secrétariat : dans le sens hall d'accueil-exposition → hall Colin
- ⇒ pour l'accès aux salles d'activités : dans le sens hall principal (Colin) → salles d'activités

Un marquage au sol des circulations et des règles de distanciation est établi.

L'accès aux bureaux est désormais strictement réservé aux membres de l'équipe permanente, animateurs-techniciens, responsables d'associations amies et membres du Conseil d'administration.

Tout contact avec le public doit se faire au poste d'accueil ou dans tout autre espace garantissant un espace d'un mètre entre les interlocuteurs.

L'accès à une salle ne peut se faire que sur autorisation d'un membre de l'équipe, permanent ou animateur-trice d'atelier. **Aucun accès n'est autorisé en leur absence.**

Aucun dépassement de la jauge définie pour chaque salle n'est possible.

2 – REGLES ET PROCEDURES SANITAIRES

2-1 – Si symptômes, ne pas se présenter

Toute personne accédant au Centre d'animation déclare sur l'honneur ne pas se savoir porteuse du coronavirus et ne pas avoir été en contact dans les deux semaines précédant sa présence avec une personne dont elle aurait eu connaissance de la possible contagiosité.

Par ailleurs, il est demandé à toute personne présentant des symptômes permettant de suspecter la contamination par le coronavirus (toux, fièvre, maux de gorge, symptômes de rhume, fatigue inhabituelle, courbatures inexplicables) de ne pas se présenter au Centre d'animation et de solliciter l'avis d'un médecin.

Enfin, les personnes se sachant fragiles doivent avoir à l'esprit la majoration possible des risques induite par certaines pathologies. Nous conseillons la plus grande prudence à celles et ceux



que cela pourrait concerner et les invitons, en cas de doute, à s'en remettre à un avis médical préalable à la reprise de leurs activités.

2-2 - Prévention collective et individuelle

Afin d'éviter la propagation du virus, des mesures ont été prises pour favoriser la désinfection des personnes et des locaux et une totale réactivité en cas de suspicion de présence du virus.

○ **Présence au sein du Centre d'animation :**

L'ensemble du Centre d'animation est réservé à l'usage exclusif des activités qui y sont menées, à l'exclusion du hall d'exposition pour des demandes de renseignements à l'agent d'accueil en poste.

Les adultes déposant des enfants (de moins de 11 ans) pour des ateliers ou stages devront conduire leur enfant à la porte de la salle d'activité. Il leur est demandé de quitter les lieux après la prise en charge des enfants par l'animateur/trice et de revenir les chercher à l'issue de l'activité. Un contact permanent doit pouvoir être établi avec un adulte légalement responsable de chaque enfant présent en cas de suspicion de contamination nécessitant sa prise en charge et son départ du Centre d'animation.

○ **Lavage et désinfection systématique des mains :**

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont mis à disposition de tout occupant adulte du Centre d'animation en permanence aux postes suivants :

- Au niveau des portes d'entrée/sortie des halls d'exposition et Colin;
- Dans chaque salle d'activité (accompagné d'un spray virucide)

Il est demandé à chacun(e) de se laver les mains à son arrivée et à son départ de la structure.

Chacun est responsable de son passage.

○ **Gestion du matériel d'activités :**

Le matériel n'est pas fourni par le Centre d'animation. Chacun apportera son propre matériel, il est à usage strictement individuel. La liste spécifique de matériel sera communiquée lors des premières séances par l'animateur/trice.

En cas d'utilisation de matériel commun, il sera désinfecté avant et après utilisation à l'aide de produit virucide disponible dans chaque salle d'activités.

○ **Sanitaires :**

Une attention particulière doit être portée à l'usage des sanitaires. Ils ne peuvent accueillir qu'une personne à la fois. Les WC du RDC, ceux du 2^e étage, et les WC porte de gauche seront accessibles aux adhérents. Les douches seront fermées.

Il est demandé à toute personne utilisant les toilettes de se désinfecter les mains avant l'entrée et à la sortie des sanitaires.

À la sortie des toilettes, la porte doit être laissée ouverte pour une meilleure circulation de l'air.

○ **Photocopieur et récupération des clés des salles:**

Seuls les animateurs, responsables d'ateliers et les membres de l'équipe permanente peuvent utiliser le photocopieur et récupérer la clé de leur salle d'activité.

Un spray désinfectant devra être employé à chaque utilisation (disponibles à l'accueil)

○ **Temps de pause / Cafétéria**

Jauge de 10 personnes maximum dans le hall Colin.

Désinfection des tables, chaises et machine à café après chaque utilisation, par l'utilisateur.

Le micro-onde et la cafétéria ne seront pas accessibles aux adhérents.

2-3 – Règles et procédures sanitaires dans les activités de loisirs-hebdomadaires:

Toutes les activités de loisirs-hebdomadaires reprennent.

L'accès aux locaux ne sera possible que pour la pratique des ateliers et / ou inscriptions. Nous demandons aux adhérents de ne venir que pour l'heure de leur cours, et de ne pas séjourner devant les salles.

Port du masque et respect des règles de protection sont requis dès l'entrée, à défaut, toute personne pourra se voir refuser l'accès.

Les Associations Amies accueillies seront responsables du respect de ce protocole auprès de leurs adhérents.

Pour toutes activités, seront obligatoires :

- **Respect des jauges maximales des salles**
- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans (sauf pendant la pratique sportive)**
- **Respect des mesures barrières et de la distanciation physique**
- **Désinfection des mains obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle**
- **Aération de la salle toutes les 3 heures pendant 15 minutes**
- **N'arriver que pour l'heure de son cours, afin de ne pas attendre dans les lieux de passage**
- **L'inscription à l'activité avant l'accès aux salles**
- **L'adhérent utilisera son propre matériel (tapis, drap de bain, gourde, coussin, crayons, pastels, règles..), et ne laissera aucun matériel dans les salles après l'activité**
- **Vestiaires et douches fermés. Les affaires personnelles resteront dans un sac fermé**

❖ ACTIVITES DE BIEN-ÊTRE

Pour toutes les activités de bien-être :

- **Port du masque obligatoire pendant la phase d'accueil**
- **Pour les activités se pratiquant sans chaussure, il est fortement conseillé de les pratiquer en chaussettes antidérapantes, ou se désinfecter les pieds si pieds nus**
- **Si utilisation de matériel commun, désinfection par l'adhérent grâce à un produit virucide fourni**

❖ ACTIVITES DE CREATION, EXPRESSION, THEATRE et PHOTO

Pour toutes les activités de création, expression, théâtre et photo :

- ❖ **Désinfection par l'adhérent de son espace de travail (table + chaise) avec un produit virucide fourni**
- ❖ **Si utilisation de matériel commun, désinfection par l'adhérent grâce à un produit virucide fourni**

❖ ACTIVITES DE DANSES

Pour toutes les activités de danse :

- **Port du masque obligatoire pendant la phase d'accueil, et fortement conseillé quand contact dans la danse, et que la règle de distanciation physique n'est pas applicable**
- **Respect des mesures barrières et de la distanciation physique (2m entre chaque couple)**
- **Désinfection régulière des mains tout au long de la pratique physique dansée si danse à deux, et entre chaque changement de partenaire de danse**
- **Pour les enfants, un parent-masqué- pourra accompagner son enfant jusqu'à la salle d'activité et partira au moment du relais avec l'animatrice.**
- **La tenue de danse devra être lavée après chaque séance**

❖ ACTIVITES MUSICALES ET CHANT

Pour toutes les activités musicales et de chant :

- **Chaque adhérent vient muni de son propre matériel**
- **Le port du masque est obligatoire pendant la pratique instrumentale (sauf pour les instruments à vent où un plexiglass sera installé entre l'élève et l'animateur/trice)**

- Pour les activités de chant qui rendent impossible le port du masque, ou l'usage de la visière, la distanciation physique doit être impérativement respectée (1m entre les personnes, soit 4 m² par personne)

❖ ACTIVITES DE LANGUES, JEUX, INFORMATIQUES

Pour toutes les activités de langues, de jeux et informatiques:

- Port du masque obligatoire pendant l'activité
- Désinfection par l'adhérent de son espace de travail (table + chaise) avec un produit virucide fourni
- L'adhérent apportera son propre matériel, et si matériel commun, désinfection après utilisation

❖ ACTIVITES AUTOUR DES SAVEURS

Pour toutes les activités de langues, de jeux et informatiques:

- Port du masque obligatoire pendant l'activité
- Désinfection par l'adhérent de son espace de travail (table + chaise) avec un produit virucide fourni
- **CENOLOGIE** : alimentation et couverts personnels. Le verre de dégustation est fourni par l'animateur, désinfecté et remis par ses soins à chaque participant.

❖ ACTIVITES DE GYM ET SPORTS

Pour toutes les activités sportives :

- Port du masque obligatoire pendant la phase d'accueil, et pas pendant la pratique sportive
- Venir avec une tenue de sport propre et lavée après chaque séance
- Les baskets de sport de devront être mises qu'une fois arrivé au sein de centre (ou à l'intérieur de la salle de motricité de DuC Rollon) => interdiction de venir avec ses chaussures de ville ou basket venant de l'extérieur
- Ne pas attendre son cours en « stagnant » dans le SAS Coubertin, ou devant la salle Petipa
- Si utilisation de matériel commun, désinfection par l'adhérent grâce à un produit virucide fourni
- **AIKIDO** : cf annexe : protocole « UFA Plan de déconfinement progressif des activités de la FFAB et de la FFAAA » en date du 20/07/2020
- **MARCHE & MARCHE NORDIQUE** : CF annexe « Plan déconfinement Ministre des Sports – « Randonnée pédestre » - P.74/75. Le prêt de bâtons sera possible pour 3 séances, et seront désinfectés

2-4 – Procédure d'isolement en cas de suspicion de contamination :

Toute personne présentant des signes de contamination potentielle par le coronavirus est immédiatement isolée dans une salle libre selon l'horaire, à proximité, jusqu'à son départ du Centre d'animation.

Elle ne doit pas être laissée seule, mais la personne assurant la garde doit impérativement porter masque et visière et se tenir à une distance d'au moins 2 mètres.

La directrice du Centre d'animation devra être immédiatement informée de la situation. Seules les personnes ayant été en contact avec la personne isolée seront informées (les parents dans le cas d'enfants). Leurs identités seront relevées ainsi que leurs coordonnées pour établir une liste des personnes concernées.

Les personnes faisant l'objet d'une suspicion de contamination seront tenues d'informer le Centre d'animation des résultats de leur test.

- **Adulte** : Si l'état de la personne le permet (évalué sur la base de ses déclarations et des observations d'un membre de l'équipe permanente), elle sera invitée à quitter le Centre d'animation et à se rendre au plus vite chez un médecin ou dans un hôpital.
Si son état physique ou son niveau d'anxiété rend difficile un tel déplacement, les secours seront appelés par un membre de l'équipe permanente, dans la mesure du possible la directrice, qui se conformera aux directives qui lui seront données par téléphone.
- **Enfant** : Les parents seront immédiatement contactés pour venir récupérer leur enfant dans les plus brefs délais.

Si son état physique ou son niveau d'anxiété rend difficile l'attente (évalué sur la base de ses déclarations et des observations d'un membre de l'équipe permanente), les secours seront appelés par un membre de l'équipe permanente, dans la mesure du possible la directrice, qui se conformera aux directives qui lui seront données par téléphone.

Ce protocole peut être modifié en fonction des évolutions de la situation sanitaire par les recommandations de l'Etat ou collectivités locales.